



l'agence des Alpilles et du Luberon

BARÈME D'HONORAIRES

I/ Transaction

Les honoraires sont à la charge du vendeur ou de l'acquéreur selon les mandats. Lorsqu'ils sont à la charge du vendeur, les honoraires sont calculés sur le prix de vente. Lorsqu'ils sont à la charge de l'acquéreur, les honoraires sont calculés sur le prix net vendeur.

Vente d'habitations et terrains à bâtir (HONORAIRES MAXIMUM TTC)	Mandat Simple	Mandat Exclusif
De 0 € à 400.000 €	10 %	9 %
De 400.000 € à 3.000.000 €	7 %	6 %
Au-delà de 3.000.000 €	6 %	5 %

Ventes de locaux commerciaux, professionnels et d'entreprises :

Maximum 11% TTC de prix de vente.

Cessions de fonds de commerces, droits au bail et parts sociales :

Maximum 11% TTC du prix de vente.

II/ Location saisonnière

Les honoraires sont à la charge du propriétaire.

- Gestion : 20 % TTC du montant du loyer net propriétaire.
- Gestion et service entrée/sortie : 25 % TTC du montant du loyer net propriétaire.

Méiateur : Jean-Philippe Duval - www.mediation-vivons-mieux-ensemble.fr
SOJIM L'Agence des Alpilles 63, Avenue de la Vallée des Baux 13520 Maussane-les-Alpilles
SAS au capital de 1 000 euros - SIREN 837 710 797 RCS de Tarascon
Garantie Transaction 110 000€ (Lloyd's) Garantie Gestion 240 000€ (Lloyd's)
Carte Professionnelle 1301 2018 000 028 313

TRANSACTION
MAUSSANE-LES-ALPILLES
63, avenue de la Vallée-des-Baux
T. +33 (0)4 90 54 54 55
contact@agencedesalpilles.com

TRANSACTION
SAINT-RÉMY-DE-PROVENCE
12 A, boulevard Mirabeau
T. +33 (0)4 90 95 10 32
saintremy@agencedesalpilles.com

TRANSACTION
GOULT
332, rue de la République
+ 33 (0)4 86 69 31 31
contact@agenceduluberon.com

LOCATION SAISONNIÈRE
SAINT-RÉMY-DE-PROVENCE
13, Boulevard Mirabeau
+33 (0)4 90 20 60 38
location@agencedesalpilles.com